

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 5115/134

A Monsieur Stevens

Chaussée de Waterloo 137

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pour..... être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

Copie expédiée le 29. 1. 1904

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE
et de
SCULPTURE
DE BELGIQUE
—
SECRÉTARIAT

Bruxelles, le 28 décembre 1909

Monsieur

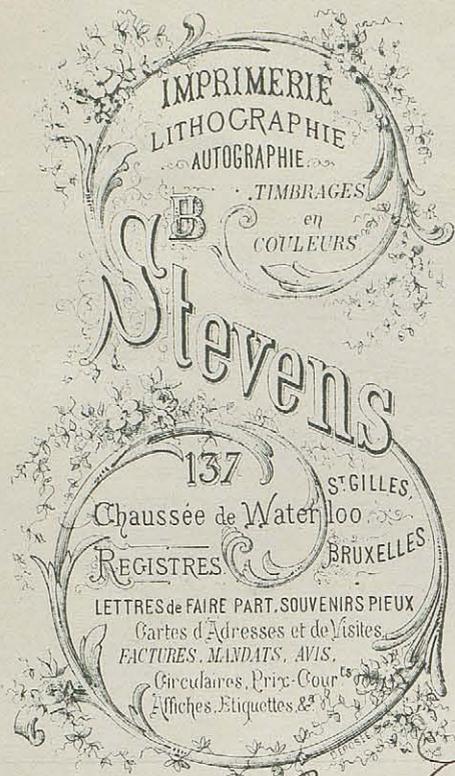
Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, de l'oeuvre qui faisait l'objet de votre lettre du 27 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition pourra être retiré au Palais des Beaux Arts, rue du Musée N°9, contre la remise d'un récépissé / accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Le Secrétaire

Tureau-Gevaert



St. Gilles. lez Bruxelles, le 27 / 12 1909.

Monsieur le Président de
la Commission du Musée,

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous soumettre,
avec la présente un bas relief
de Godechaux pour lequel je voudrais
recevoir au Musée pour la somme
de onze cents francs.

Je vous prie Monsieur le Président
d'assurer de ma parfaite considération

J. Heuret